



# Barème des droits d'adhésion et de négociation

Le 1<sup>er</sup> juillet 2022

## ► 1. Introduction

À moins d'indication contraire, tous les droits figurant dans le présent document sont libellés en dollars canadiens et sont calculés en fonction du nombre total d'actions négociées chaque mois. Les termes et les expressions utilisés, mais non définis dans le présent document, ont le sens qui leur est attribué dans la Convention d'adhésion de la Bourse NEO et dans les Politiques de négociation de la Bourse NEO.

Tous les droits figurant dans le présent document sont régis par la Convention d'adhésion de la Bourse NEO.

Le présent document fournit de l'information au sujet de tous les droits applicables à la négociation à la Bourse NEO. Les droits et frais figurant dans le présent document s'appliquent à tous les membres et ne comprennent pas les droits de connectivité (régis par la Convention de services de connectivité de la Bourse NEO) ou les droits sur l'utilisation des données (régis par la Convention relative aux données de la Bourse NEO), qui peuvent s'appliquer ou non compte tenu de la configuration du compte du membre.

## ► 2. Droits d'adhésion

Tous les membres doivent s'acquitter des droits d'adhésion de 1,300 \$ par mois. Au moment de la demande, un frais d'inscription unique non remboursable de 3,000 \$ s'applique. Le frais d'inscription et les droits d'adhésion mensuels sont assujettis à la TPS/TVH.

## ► 3. Frais dans le registre NEO-L

### APPEL D'OUVERTURE OU DE CLÔTURE

#### TOUS LES TITRES NÉGOCIÉS

Opération d'ouverture ou de clôture	0,0010 \$ par action par partie à l'opération
-------------------------------------	---

Notes:

- Dans le cas d'une enchère de réouverture à la suite d'un arrêt des opérations pendant une séance de négociation continue, les frais pour les opérations d'ouverture ou de clôture, s'appliqueront.

## OPÉRATIONS RELATIVES À DES LOTS IRRÉGULIERS

Aucuns frais ne s'appliquent à des opérations relatives à des lots irréguliers, y compris la partie des ordres à unité mixte portant sur des lots irréguliers.

## APPLICATIONS NON INTENTIONNELLES

Le courtier n'est redevable d'aucun coût pour les applications non intentionnelles.

## APPLICATIONS INTENTIONNELLES

### TOUS LES TITRES NÉGOCIÉS

Crédit applicable aux applications      Crédit de 0,0001 \$ par action faisant l'objet d'une application jusqu'à concurrence de 100 \$/par application et pour la première tranche de 400 millions d'actions par mois<sup>1</sup>.

Notes:

- Le crédit total pour les applications attribué à chaque membre ne peut pas dépasser 10 000 \$/mois.
- Les applications intentionnelles dépassant le crédit applicable aux applications sont sans frais.

## NÉGOCIATION CONTINUE

### TOUS LES TITRES NÉGOCIÉS (SAUF LES BILLETS ET LES DÉBENTURES)

	TITRES DE 1,00 \$ OU PLUS	TITRES DE MOINS DE 1,00 \$	TITRES INTERCOTÉS <sup>2</sup> DE 1,00 \$ OU PLUS	FNB
Frais actifs - De détail <sup>34</sup>	0,0012 \$	0,0003 \$	0,0025 \$	0,0016 \$
Frais actifs - Autra	0,0013 \$	0,0004 \$	0,0026 \$	0,0017 \$
Rabais passif	0,0008 \$	0,0001 \$	0,0021 \$	0,0012 \$

### BILLETS ET DÉBENTURES

#### PAR TRANCHE DE 1 000 \$ DE VALEUR

Frais actifs	0,095 \$
Rabais passif	0,090 \$

<sup>1</sup> Compté dans le volume total d'applications dans le registre d'application pour tous les membres. Pour les billets et les débentures par tranche de 1000 \$ de valeur nominale négociée.

<sup>2</sup> La liste des titres intercotés affichée par la bourse appropriée sera utilisée aux fins des frais ci-dessus.

<sup>3</sup> S'applique à tout ID de négociateur certifié par un membre comme étant un ID où tous les ordres proviennent d'un client de détail.

<sup>4</sup> Les membres obtiendront un crédit supplémentaire de 0,0001 \$ sur leurs frais de détail actifs pour le volume actif de détail négocié dans le registre NEO-L qui dépasse 20 millions d'actions par mois.

### NÉGOCIATION PROLONGÉE

Les frais pour la séance de négociation prolongée sont les mêmes que pour la séance de négociation continue.

## ► 4. Frais dans le registre NEO-N

### APPLICATIONS NON INTENTIONNELLES

Le courtier n'est redevable d'aucun coût pour les applications non intentionnelles.

### NÉGOCIATION CONTINUE

#### TOUS LES TITRES NÉGOCIÉS (SAUF LES BILLETS ET LES DÉBENTURES)

	TITRES DE 1,00 \$ OU PLUS	TITRES DE MOINS DE 1,00 \$	FNB
Rabais actif – De détail <sup>56</sup>	0,0020 \$	0,0006 \$	0,0011 \$
Rabais actif - Autre	0,0019 \$	0,0005 \$	0,0010 \$
Frais passifs	0,0023 \$	0,0008 \$	0,0014 \$

Notes:

- Pour les opérations à cours moyen, des frais de 0,0003 \$ par action sont appliqués à la partie passive de l'opération et aucuns frais ne sont appliqués à la partie active, sauf pour les opérations à cours moyen qui sont des applications non intentionnelles.

### BILLETS ET DÉBENTURES

	PAR TRANCHE DE 1 000 \$ DE VALEUR NOMINALE
Frais actifs	0,0500 \$
Rabais passif	0,0000 \$

<sup>5</sup> S'applique à tout ID de négociateur certifié par un membre comme étant un ID où tous les ordres proviennent d'un client de détail.

<sup>6</sup> Les membres obtiendront un crédit supplémentaire de 0,0001 \$ sur leurs frais de détail actifs pour le volume actif de détail négocié dans le registre NEO-N qui dépasse 20 millions d'actions par mois.

## ► 5. Frais dans le registre NEO-D

### OPÉRATIONS RELATIVES À DES LOTS IRRÉGULIERS

#### TOUS LES TITRES NÉGOCIÉS

	TITRES DE 1,00 \$ OU PLUS	TITRES DE MOINS DE 1,00 \$
Rabais actif	0,0003 \$	0,0002 \$
Frais passifs	0,0004 \$	0,0003 \$

### APPLICATIONS NON INTENTIONNELLES

Le courtier n'est redevable d'aucun coût pour les applications non intentionnelles.

### NÉGOCIATION CONTINUE

#### TOUS LES TITRES NÉGOCIÉS (SAUF LES BILLETS ET LES DÉBENTURES)

	TITRES DE 5,00 \$ OU PLUS	TITRES DE 1,00 \$ À 4,99 \$	TITRES DE MOINS DE 1,00 \$	FNB
Rabais actif	0,0002 \$	0,0001 \$	0,0000 \$	0,0000 \$
Frais passifs	0,0006 \$	0,0003 \$	0,0001 \$	0,0003 \$

### BILLETS ET DÉBENTURES

#### PAR TRANCHE DE 1 000 \$ DE VALEUR

Rabais actif	0,0000 \$
Frais passifs	0,0200 \$

#### Notes:

- Les rabais actifs ne s'appliquent qu'aux ordres d'exécuter ou d'annuler/d'exécuter sinon annuler. Tous les autres ordres seront considérés comme passifs et des frais passifs seront appliqués.
- Pour les titres dont le cours est établi à 1,00 \$ et plus, un rabais maximal de 4,00 \$ pour chaque opération sera octroyé (à la partie active de l'opération).
- Pour les titres dont le cours est établi à 1,00 \$ et plus, des frais maximaux de 8,00 \$ pour chaque opération seront imputés (à la partie passive de l'opération).
- Pour les titres dont le cours est établi à moins de 1,00 \$, des frais maximaux de 4,00 \$ pour chaque opération seront imputés (à la partie passive de l'opération).